

Quelques actions...

L'emploi :

Création d'un réseau de partenaires pour l'insertion professionnelle des femmes migrantes. Les aider à contrer ce qui fait obstacle à leur intégration.

Elargir nos cafés-philo sur Creil et Noyon

Créé en 2004 au sein de l'AMI, le café philo est un lieu d'échange autour d'un thème ouvert à tous. L'esprit du café philo est de mettre en valeur les interventions du public pour les rendre acteurs dans leurs propres réflexions. Le café philo (sur Compiègne) a permis d'enrichir l'opinion des femmes migrantes sur des sujets de société, de déconstruire les préjugés, les représentations mais également de mettre en avant les richesses des doubles cultures... C'est en ce sens, que l'A.D.L.I. œuvrera à sa mise en place sur Noyon et Creil.

L'apprentissage du français :

Mise en place de cours d'alphabétisation comprenant une préparation au DILF et DELF, puisque l'apprentissage du français est un élément essentiel du parcours d'intégration :

- des femmes migrantes
- des migrants âgés
- des primo-arrivants

PERMANENCES DE L'A.D.L.I.

COMPIEGNE



Espace Solidaire & Interculturel de L'AMI

18 bis rue Winston Churchill
60200 COMPIEGNE
Tél : 03 44 40 90 94

Tous les lundis et vendredis après-midis
de 14h à 17h30

CREIL

Maison de la Justice et du Droit

48 rue Voltaire - 60100 CREIL
Tous les mardis et mercredis
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

NOYON

Maison de Quartier Saint Siméon

Boulevard Schumann - 60400 NOYON
Tous les jeudis
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



A.D.L.I.

Agent de Développement Local pour l'Intégration :

un dispositif d'aide à l'intégration des populations
immigrées dans le développement local

*(Circulaire du Ministère des Affaires Sociales, du
Travail et de la Solidarité, Direction de la
Population et des migrations, 18 septembre 2003)*

Ce dispositif est porté dans l'Oise par :



23 rue de la 8ème Division
60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 20 48 24 / 06 15 12 16 72

Mail : adli-oise@orange.fr

L'A.D.L.I. , intervient au plus près des réalités locales en créant du lien, en favorisant l'échange, en accompagnant les femmes migrantes sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle. Pour cela, il :

- Réalise des diagnostics et émet des préconisations,
- Accompagne et crée une dynamique autour d'une démarche d'intégration,
- Identifie des situations de blocage ou de tension,
- Aide à déconstruire les préjugés,
- Soumet des propositions d'actions,
- Développe des situations de médiation,
- Facilite la communication,
- Apporte sa connaissance des cultures et traditions des pays de migration,
- Effectue des bilans de son activité,
- Participe à l'évaluation en récoltant des données et en mobilisant les partenaires.

Sa mission :

- A une visée collective même si l'approche individuelle n'est pas exclue,
- Permet de renouer le lien entre les partenaires institutionnels, associatifs et la population immigrée,
- Contribue à sensibiliser le tissu social du territoire à la prise en compte des publics ,
- Doit s'inscrire de manière durable au moyen de relais locaux et dans le droit commun.

Principes fondamentaux

La mission de l'**A.D.L.I.** réaffirme que l'intégration est un processus à **double sens**. D'une part, la participation active à la société d'accueil en acceptant qu'il subsiste des caractéristiques culturelles. D'autre part, en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des **droits** et des **devoirs** afin d'assurer la cohésion sociale.

L'**A.D.L.I.** œuvre à la reconnaissance de la place de la population immigrée.

Il entreprend des démarches d'information et de reconnaissance des droits du public dans un principe de non discrimination.

La mission de l'**A.D.L.I.** est définie par la circulaire du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, Direction de la Population et des Migrations, du 18 septembre 2003 et s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville mais également, dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Il travaille essentiellement sur des dynamiques collectives d'intégration autour des thématiques : vie associative, éducation, insertion professionnelle, cours d'alphabétisation...

PILOTAGE DE LA MISSION

Un Comité de pilotage

Il est présidé par le Préfet chargé de l'application des politiques d'intégration sur le département.

Il est composé de la Préfecture, de la DDCS, de l'Education Nationale, de l'ACSE, de l'OFII, du Conseil Général, des collectivités locales, des caisses d'Allocations Familiales, de l'employeur de l'A.D.L.I...

Il définit les orientations, il assure le suivi général de la mission et fixe les critères de l'évaluation.

Des comités locaux de suivi :

Ils sont des espaces privilégiés pour :

- Suivre les projets d'action,
- Partager la démarche avec les acteurs locaux,
- Conserver la mémoire de l'action.

L'A.D.L.I., participe au comité de pilotage départemental et au comité de suivi local.

La veille :

Au-delà du temps prédéfini de la mission, le comité de pilotage garde le contact avec les acteurs engagés localement et vérifie à partir d'indicateurs l'état de la situation.